SOCIETE CERES

Société par Actions Simplifiée au capital de 64.000 euros
Siège social : 35 avenue du Général de Gaulle
91140 VILLEBON SUR YVETTE
383 309 689 R.C.S. EVRY

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30 JUIN 2025

I. - TEXTE DE LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est rappelé que la société a dégagé au 31 décembre 2024 un bénéfice de 695.135 euros.

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Au compte « Autres Réserves » pour.....135 euros
- A titre de distribution de dividendes pour695.000 euros

Il serait donc distribué un dividende de 173,75 euros par action.

Il est proposé de fixer la date de mise en paiement des dividendes à compter du 1er septembre 2025.

Pour les personnes physiques, la présente distribution de dividendes donnera lieu au paiement à la source d'une taxation globale au taux de 30 % par la société CERES sur le montant brut des dividendes. Soit un taux de 12,80 % au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) et un taux de 17,20 % au titre des prélèvements sociaux. Les dividendes seront ensuite soumis, après déclaration, au prélèvement forfaitaire unique au même taux de 12,80 %, sous déduction de l'impôt sur le revenu (PFNL) prélevé à la source.

Ces dividendes pourront également, après déclaration et sur option globale, être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu avec application d'un abattement de 40 % calculé sur la totalité de leur montant et déduction d'une fraction de la contribution sociale généralisée (CSG). Le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80 % sera alors imputable sur l'impôt calculé au barème progressif. S'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

II. - TEXTE DE LA RESOLUTION EFFECTIVEMENT VOTEE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

L'Assemblée Générale constate que les comptes annuels font apparaître un bénéfice de 695.135 euros.

Adoptant la proposition du Président, elle décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Au compte « Autres Réserves » pour.....135 euros
- A titre de distribution de dividendes pour695.000 euros

Il sera donc distribué un dividende de 173,75 euros par action.

L'Assemblée Générale décide de fixer la date de mise en paiement des dividendes à compter du 1er septembre 2025.

Pour les personnes physiques, la présente distribution de dividendes donnera lieu au paiement à la source d'une taxation globale au taux de 30 % par la société CERES sur le montant brut des dividendes. Soit un taux de 12,80 % au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) et un taux de 17,20 % au titre des prélèvements sociaux. Les dividendes seront ensuite soumis, après déclaration, au prélèvement forfaitaire unique au même taux de 12,80 %, sous déduction de l'impôt sur le revenu (PFNL) prélevé à la source.

Ces dividendes pourront également, après déclaration et sur option globale, être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu avec application d'un abattement de 40 % calculé sur la totalité de leur montant et déduction d'une fraction de la contribution sociale généralisée (CSG). Le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80 % sera alors imputable sur l'impôt calculé au barème progressif. S'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

Pour extrait certifié conforme à l'original

LE PRESIDENT

Monsieur Jacques-Antoine DEHERGNE



CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Liasse fiscale

Recueil obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise : CERES — 1 2

Adresse de l'entreprise : 35 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 91140 VILLEBON SUR YVETTE — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * : 3 8 3 3 0 9 6 8 9 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 2 4

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	251 260	AQ 47 125	204 135
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	700 655	AS 437 842	262 813
	Autres immobilisations corporelles	AT	722 707	AU 467 647	255 060
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	131 750	BE	131 750
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	63 642	BI	63 642
	TOTAL (II)	BJ	1 870 014	BK 952 615	917 399
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 248	BM	2 248
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	493 694	BU	493 694
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	9 051	BY	9 051
	Autres créances (3)	BZ	113 290	CA	113 290
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	669 024	CG	669 024
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	93 632	CI	93 632
	TOTAL (III)	CJ	1 380 939	CK	1 380 939
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 250 954	1A 952 615	2 298 339

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 SD 2025

Désignation de l'entreprise : CERES — Néant ☐*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 64 000)	DA	64 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	6 400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	25 862
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	695 135
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	791 396
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	511 120
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	529 810
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	247 110
	Dettes fiscales et sociales	DY	213 115
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	62
	Autres dettes	EA	5 726
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 506 943
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 298 339

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 118 275
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 695

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Etats comptables - janvier 2025 - Etat non contrôlé

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2052-SD 2025

Désignation de l'entreprise : CERES — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	12 158 129	FB	FC	12 158 129
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	198 581	FH	FI	198 581
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 356 710	FK	FL	12 356 710
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	11 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	5 228
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 408
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	12 374 346
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	8 958 877
	Variation de stock (marchandises)*				FT	20 318
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	19 194
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	854 883
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	80 181
	Salaires et traitements *				FY	1 062 407
	Charges sociales (10)				FZ	312 915
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)				GA	113 787
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	1 285
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	11 423 846
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	950 500
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	8 252
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	24 807
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	85
	Total des produits financiers (V)				GP	33 143
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	25 539
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	25 539
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	7 604
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)					GW	958 105

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Fiscalité comptable Janvier 2025 - Etat supérieur

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CERES — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	17 745
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	17 745
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	55 380
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	55 380
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(37 635)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	225 335
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	12 425 234
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	11 730 100
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	695 135

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	19 105
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	2 863
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 944
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) — Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives A6 — obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 — Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
CHARGES / PDTS SUR EX. ANTERIEURS	55 380	15 245
INDEMNITE RECUE POUR VOL		2 500

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 298 338,96 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 695 134,53 E.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice, la société CERES a obtenu d'Itm Alimentaire la première partie du budget de participation du passage au concept FAB MAG de son point de vente. Il est porté au compte de résultat en "Autres produits d'exploitation – Budget groupement" pour un montant de 62 478 euros HT soit 30% du budget global. Le solde sera percu sur les 4 annnées à venir à hauteur de 20% sur les trois prochains exercices puis 10% le quatrième.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition composé du prix d'achat et des frais accessoires d'achat, sous déduction des rabais, remises, ristournes (dont ristourne conditionnelle d'enseigne (RCE) obtenue sur les marchandises) et des escomptes de règlement.

Pour des raisons pratiques, les stocks sont évalués en retenant le dernier prix d'achat connu.

Une dépréciation est effectuée sur les produits dont le prix de revient calculé est supérieur au cours du jour ou à la valeur probable de réalisation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 641 538	33 085		1 674 623
Immobilisations financières	193 461	1 931		195 392
TOTAL	**1 834 998**	**35 016**		**1 870 014**

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	838 828	113 787		952 615
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**838 828**	**113 787**		**952 615**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Batiment	251 260	47 125	204 135	25 ans
Materiel et outillage	700 655	437 842	262 813	de 3 à 10 ans
Instal. et amenagement divers	704 568	453 959	250 609	de 2 à 10 ans
Materiel informatique stime	5 640	1 607	4 033	4 ans
Materiel et mobilier	12 499	12 082	418	de 1 à 8 ans
TOTAL	**1 674 623**	**952 615**	**722 008**	

Nature des dépréciations	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	284		284		
Comptes financiers					
TOTAL	**284**		**284**		

Notes sur le bilan actif (suite)

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	63 642		63 642
Actif circulant et charges d'avance	215 973	215 973	
TOTAL	**279 615**	**215 973**	**63 642**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières Clients et comptes rattachés Autres créances Disponibilités	91 380
TOTAL	**91 380**

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice Titres émis Titres remboursés ou annulés	4000	16,00	64 000
Titres en fin d'exercice	**4000**	**16,00**	**64 000**

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	511 120	122 452	388 668	
Dettes financières diverses	529 810	529 810		
Fournisseurs	247 110	247 110		
Dettes fiscales et sociales	213 115	213 115		
Dettes sur immobilisations	62	62		
Autres dettes	5 726	5 726		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**1 506 943**	**1 118 275**	**388 668**	

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 695
Emprunts et dettes financières divers	19 105
Fournisseurs	29 526
Dettes fiscales et sociales	157 033
Autres dettes	
TOTAL	**207 359**

Intégration fiscale

Impôts sur les bénéfices

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2007 la société CERES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS JARAMUDE.
En effet, la société CERES a opté pour le régime d'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du CGI à compter du 01/01/2007.
Le groupe est constitué des sociétés suivantes :
- SAS JARAMUDE, société mère
- SAS CERES, société fille
- SCI JARAJU, société fille

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration fiscale indique que la charge d'impôt supportée par la société CERES est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Engagements financiers

Catégories d'engagements	TOTAL	Dirigeants	Filiales	Partici-pations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements donnés :						
Avals, cautions et garanties donnés						
Effets escomptés non échus						
Créances professionnelles cédées (Dailly)						
Sûretés réelles consenties						
Engagements de retraite	19 223					19 223
Engagements reçus :						
Avals, cautions et garanties reçues						
Créances garanties						
Autres engagements						
Engagements réciproques :						
Abandons de créances conditionnelles						
Intérêts à échoir sur emprunts	15 254					15 254
Engagements de crédit-bail mobilier						
Engagements de crédit-bail immobilier						
Découvert bancaire autorisé non utilisé						
Escompte autorisé non utilisé						

Engagements financiers (suite)

Dettes garanties par des sûretés réelles	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	509 425		

Engagements en matière de retraite

Le montant des engagements de retraite au 31/12/2024 a été calculé suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).
Elle est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et conforme aux précisions 2021 apportées par l'IFRIC (notamment en matière d'étalement et de plafonnement des droits).
Le montant des engagements de retraite a été calculé en retenant notamment les hypothèses suivantes :

-Hypothèses générales :

Probabilité de présence des salariés au moment du départ en retraite,
Le taux d'évolution des salaires,
Actualisation financière,
Table de mortalité INSEE 2024
Mise à la retraite à l'initiative des salariés à l'âge de 64 ans.

-Hypothèses de calcul retenu :

Taux de rotation des effectifs : faible pour les cadres / moyen pour les agents de maîtrise / fort pour les employés
Taux d'évolution des salaires : 1 %
Taux d'actualisation : 3.35 %
Taux de charges sociales : 45 % pour les cadres / 36% pour les agents de maîtrise / 23% pour les employés
Convention collective applicable : 3305

Compte tenu de ces hypothèses, le montant des engagements de retraite de l'entreprise vis à vis des membres de son personnel s'élève au montant de 19 223 € à la date du 31 décembre 2024.

Véronique Pizzaferri
21/23 rue du petit Albi
95800 Cergy Saint Christophe - France

CERES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

CERES
35 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
91140 VILLELON-SUR-YVETTE
RCS RCS EVRY 383309689 383309689

SAS CERES

Siège social : 35 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - 91140 VILLELON-SUR-YVETTE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale des associés de la société CERES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CERES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Fait caractéristique » de l'annexe des comptes annuels concernant le budget de participation au concept FAB MAG comptabilisé en autres produits d'exploitation à hauteur de 62 478€.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les stocks sont évalués suivant les catégories auxquelles ils se rattachent, soit au dernier prix de réapprovisionnement, soit au prix de vente diminué de la marge afférente en rayon auxquelles ils appartiennent. Compte-tenu de la rotation rapide des stocks, l'utilisation du dernier prix de réapprovisionnement n'est pas de nature à conduire à une évaluation différente de celle qui résulterait de l'application du prix moyen pondéré ou du « premier entrée - premier sorti ».

Nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et avons vérifié par sondages, à sa correcte application. De plus, nous avons apprécié que la valorisation du stock au dernier prix de réapprovisionnement, méthode non retenue par le plan comptable général, en raison de la rotation rapide du stock ne conduit pas à une divergence significative d'évaluation du stock à la date de clôture.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Cergy Pontoise, le 09 Juin 2025
Le Commissaire aux comptes

GREGOIRE ET ASSOCIES, représenté par
Véronique Pizzaferri

Signé par Veronique Pizzaferri
Le 12/06/2025
ID: tx_k6yYr2DylnDM

Grégoire&Associés

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ÉTATS FINANCIERS

Bilan Actif

	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	251 260	47 125	204 135	214 185
Installations techniques, matériel et outillage industriels	700 655	437 842	262 813	285 404
Autres	722 707	467 647	255 060	303 121
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	131 750		131 750	131 750
Prêts				
Autres	63 642		63 642	61 711
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**1 870 014**	**952 615**	**917 399**	**996 170**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	2 248		2 248	2 248
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	493 694		493 694	514 012
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés	9 051		9 051	12 497
Autres créances	113 290		113 290	125 040
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				1 649
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	669 024		669 024	678 330
Charges constatées d'avance (3)	93 632		93 632	96 494
ACTIF CIRCULANT (II)	**1 380 939**		**1 380 939**	**1 430 269**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	**3 250 954**	**952 615**	**2 298 339**	**2 426 439**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 64 000)		64 000	64 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		6 400	6 400
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		25 862	25 796
Report à nouveau			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**695 135**	**676 065**
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	(I)	**791 396**	**772 262**
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES	(II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS	(III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		511 120	645 919
Emprunts et dettes financières divers		529 810	233 260
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		247 110	535 294
Dettes fiscales et sociales		213 115	207 979
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		62	26 729
Autres dettes		5 726	4 997
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
DETTES	(IV)	**1 506 943**	**1 654 177**
Écarts de conversion passif	(V)		
TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	**2 298 339**	**2 426 439**

(1)	Dont à plus d'un an	388 668	509 425
	Dont à moins d'un an	652 262	369 754
(2)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1 695	1 542
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

	31/12/2024			31/12/2023
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises	12 158 129		12 158 129	11 904 658
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	198 581		198 581	119 317
Chiffres d'affaires nets	**12 356 710**		**12 356 710**	**12 023 975**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			11 000	25 186
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			5 228	6 518
Autres produits			1 408	2 766
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			**12 374 346**	**12 058 444**
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises			8 958 877	8 879 883
Variation de stock			20 318	-27 076
Achats de matières premières et autres approvisionnements			19 194	16 312
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (5)			854 883	795 752
Impôts, taxes et versements assimilés			80 181	85 194
Salaires et traitements			1 062 407	1 041 122
Charges sociales			312 915	302 915
Dotations aux amortissements sur immobilisations			113 787	108 689
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				57
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			1 285	750
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			**11 423 846**	**11 203 598**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			**950 500**	**854 846**
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations (3)			8 252	7 546
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			24 807	23 548
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement			85	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			**33 143**	**31 094**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			25 539	26 124
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			**25 539**	**26 124**
RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)			**7 604**	**4 970**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)			**958 105**	**859 816**

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	17 745	35 612
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**17 745**	**35 612**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	55 380	1 789
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**55 380**	**1 789**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	**-37 635**	**33 824**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	225 335	217 574
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**12 425 234**	**12 125 151**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**11 730 100**	**11 449 085**
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	**695 135**	**676 065**
(1) Dont produits sur exercices antérieurs		
(2) Dont charges sur exercices antérieurs		
(3) Dont produits entreprises liées		
(4) Dont intérêts entreprises liées	19 105	18 374
(5) Dont Crédit-bail mobilier		
(6) Dont Crédit-bail immobilier		

Soldes intermédiaires de gestion

		31/12/2024	31/12/2023	Variation	%
	Ventes de marchandises	12 158 129	11 904 658	253 471	2,13
-	Coût direct d'achat	8 956 014	8 873 873	82 141	*0,93*
+/-	Variation du stock de marchandises	20 318	-27 076	47 394	*175,04*
	Marge commerciale (I)	**3 181 798**	**3 057 861**	**123 937**	***4,05***
	Taux de marge commerciale	26,17 %	25,69 %		
+	Production vendue	198 581	119 317	79 264	*66,43*
+	Production stockée				
+	Production immobilisée				
	Production de l'exercice	**198 581**	**119 317**	**79 264**	***66,43***
-	Matières premières et approvisionnements consommés	19 194	16 312	2 882	*17,67*
-	Sous-traitance directe				
	Marge brute sur production (II)	**179 387**	**103 005**	**76 382**	***74,15***
	Taux de marge brute sur production	90,33 %	86,33 %		
	MARGE BRUTE GLOBALE (I + II)	**3 361 185**	**3 160 866**	**200 319**	***6,34***
	Taux de marge brute globale	27,20 %	26,29 %		
-	Services extérieurs et autres charges externes	854 883	795 244	59 639	*7,50*
	VALEUR AJOUTEE PRODUITE	**2 506 302**	**2 365 622**	**140 680**	***5,95***
	Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	20,28 %	19,67 %		
+	Subventions d'exploitation	11 000	25 186	- 14 186	*-56,32*
-	Impôts, taxes et versements assimilés	80 181	85 194	- 5 013	*-5,88*
-	Salaires et traitements	1 062 407	1 041 122	21 285	*2,04*
-	Charges sociales	312 915	302 915	10 000	*3,30*
	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**1 061 798**	**961 577**	**100 221**	***10,42***
	Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	8,59 %	8,00 %		
+	Reprise sur amortissements et provisions	284		284	*N/S*
-	Dotations aux amortissements sur immobilisations	113 787	108 689	5 098	*4,69*
-	Dotations aux provisions sur immobilisations				
-	Dotations aux provisions sur actif circulant		57	- 57	*-100*
-	Dotations aux provisions pour risques et charges				
+	Autres produits de gestion courante	1 408	2 766	- 1 358	*-49,10*
-	Autres charges de gestion courante	1 285	750	535	*71,33*
+	Transfert de charges d'exploitation	2 081		2 081	*N/S*
	RESULTAT D'EXPLOITATION (hors charges et produits financiers)	**950 500**	**854 846**	**95 654**	***11,19***
	Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	7,69 %	7,11 %		
+	Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
-	Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+	Produits financiers de participations	8 252	7 546	706	*9,36*
+	Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+	Autres intérêts et produits assimilés	24 807	23 548	1 259	*5,35*
+	Reprises sur provisions financières				
+	Différences positives de change				
+	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	85		85	*N/S*
-	Dotations financières aux amortissements et provisions				
-	Intérêts et charges assimilées	25 539	26 124	- 585	*-2,24*
-	Différences négatives de change				
-	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	**958 105**	**859 816**	**98 289**	***11,43***
	Résultat courant / chiffre d'affaires	7,75 %	7,15 %		
+	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	17 745	35 612	- 17 867	*-50,17*
+	Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+	Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
-	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	55 380	1 789	53 591	*N/S*
-	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
-	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-37 635**	**33 824**	**- 71 459**	***-211,27***
-	Participation des salariés aux résultats				
-	Impôts sur les bénéfices	225 335	217 574	7 761	*3,57*
	RESULTAT NET COMPTABLE	**695 135**	**676 065**	**19 070**	***2,82***
	Résultat net / chiffre d'affaires	5,63 %	5,62 %		

ANNEXE

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 298 338,96 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 695 134,53 E.

Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

.
Au cours de l'exercice, la société CERES a obtenu d'Itm Alimentaire la première partie du budget de participation du passage au concept FAB MAG de son point de vente. Il est porté au compte de résultat en "Autres produits d'exploitation – Budget groupement" pour un montant de 62 478 euros HT soit 30% du budget global. Le solde sera percu sur les 4 annnées à venir à hauteur de 20% sur les trois prochains exercices puis 10% le quatrième.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition composé du prix d'achat et des frais accessoires d'achat, sous déduction des rabais, remises, ristournes (dont ristourne conditionnelle d'enseigne (RCE) obtenue sur les marchandises) et des escomptes de règlement.

Pour des raisons pratiques, les stocks sont évalués en retenant le dernier prix d'achat connu.

Une dépréciation est effectuée sur les produits dont le prix de revient calculé est supérieur au cours du jour ou à la valeur probable de réalisation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 641 538	33 085		1 674 623
Immobilisations financières	193 461	1 931		195 392
TOTAL	**1 834 998**	**35 016**		**1 870 014**

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	838 828	113 787		952 615
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**838 828**	**113 787**		**952 615**

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Batiment	251 260	47 125	204 135	25 ans
Materiel et outillage	700 655	437 842	262 813	de 3 à 10 ans
Instal. et amenagement divers	704 568	453 959	250 609	de 2 à 10 ans
Materiel informatique stime	5 640	1 607	4 033	4 ans
Materiel et mobilier	12 499	12 082	418	de 1 à 8 ans
TOTAL	**1 674 623**	**952 615**	**722 008**	

Nature des dépréciations	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	284		284		
Comptes financiers					
TOTAL	**284**		**284**		

Notes sur le bilan actif (suite)

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	63 642		63 642
Actif circulant et charges d'avance	215 973	215 973	
TOTAL	**279 615**	**215 973**	**63 642**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières Clients et comptes rattachés Autres créances Disponibilités	91 380
TOTAL	**91 380**

Charges constatées d'avance
Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice Titres émis Titres remboursés ou annulés	4000	16,00	64 000
Titres en fin d'exercice	**4000**	**16,00**	**64 000**

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	511 120	122 452	388 668	
Dettes financières diverses	529 810	529 810		
Fournisseurs	247 110	247 110		
Dettes fiscales et sociales	213 115	213 115		
Dettes sur immobilisations	62	62		
Autres dettes	5 726	5 726		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**1 506 943**	**1 118 275**	**388 668**	

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 695
Emprunts et dettes financières divers	19 105
Fournisseurs	29 526
Dettes fiscales et sociales	157 033
Autres dettes	
TOTAL	**207 359**

Intégration fiscale

Impôts sur les bénéfices

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2007 la société CERES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS JARAMUDE.
En effet, la société CERES a opté pour le régime d'intégration fiscale prévu à l'article 223 A du CGI à compter du 01/01/2007.
Le groupe est constitué des sociétés suivantes :
- SAS JARAMUDE, société mère
- SAS CERES, société fille
- SCI JARAJU, société fille

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration fiscale indique que la charge d'impôt supportée par la société CERES est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Engagements financiers

Catégories d'engagements	TOTAL	Dirigeants	Filiales	Partici-pations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements donnés :						
Avals, cautions et garanties donnés						
Effets escomptés non échus						
Créances professionnelles cédées (Dailly)						
Sûretés réelles consenties						
Engagements de retraite	19 223					19 223
Engagements reçus :						
Avals, cautions et garanties reçues						
Créances garanties						
Autres engagements						
Engagements réciproques :						
Abandons de créances conditionnelles						
Intérêts à échoir sur emprunts	15 254					15 254
Engagements de crédit-bail mobilier						
Engagements de crédit-bail immobilier						
Découvert bancaire autorisé non utilisé						
Escompte autorisé non utilisé						

Engagements financiers (suite)

Dettes garanties par des sûretés réelles	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	509 425		

Engagements en matière de retraite

Le montant des engagements de retraite au 31/12/2024 a été calculé suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).
Elle est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et conforme aux précisions 2021 apportées par l'IFRIC (notamment en matière d'étalement et de plafonnement des droits).
Le montant des engagements de retraite a été calculé en retenant notamment les hypothèses suivantes :

-Hypothèses générales :

Probabilité de présence des salariés au moment du départ en retraite,
Le taux d'évolution des salaires,
Actualisation financière,
Table de mortalité INSEE 2024
Mise à la retraite à l'initiative des salariés à l'âge de 64 ans.

-Hypothèses de calcul retenu :

Taux de rotation des effectifs : faible pour les cadres / moyen pour les agents de maîtrise / fort pour les employés
Taux d'évolution des salaires : 1 %
Taux d'actualisation : 3.35 %
Taux de charges sociales : 45 % pour les cadres / 36% pour les agents de maîtrise / 23% pour les employés
Convention collective applicable : 3305

Compte tenu de ces hypothèses, le montant des engagements de retraite de l'entreprise vis à vis des membres de son personnel s'élève au montant de 19 223 € à la date du 31 décembre 2024.